



Rapport d'activité 2007

ORLAIT – FÉDÉRATION LAITIÈRE VAUDOISE-FRIBOURGEOISE EN CHIFFRES

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Production laitière suisse (y compris lait des zones) (en tonnes)	3 055 557 ¹	3 089 668 ¹	3 071 804	3 197 056	3 234 063	3 213 172	3 174 520	3 211 987	3 203 222	3 204 972	3 260 088
Production laitière de la fédération (en tonnes)	246 947 ¹	250 482 ¹	246 945 ¹	243 152	244 579	240 350	232 746	234 363	231 151	219 626	211 701
Prix de base du lait	87 c.	87 c.	77 c.	79,17 c. ³	79,96 c. ³	78,44 c. ³	75,54 c. ³	74,63 c. ³	72,41 c. ³	71,82 c. ³	70,04 c. ³
Nombre de producteurs Orlait	2 762	2 614	2 496	2 380	2 211	2 133	2 033	1 854	1 733	1 608	1 355
Nombre de sociétés Orlait	326	324	320	316	302	297	297	297	290	286	233
Effectif vaches laitières en Suisse ⁴	743 600	735 750	724 778	714 292	720 034	716 027	703 432	690 997	622 100	619 392	633 000
Vaches pour la production de lait commercialisé			626 039	615 645	614 608	615 478	607 487	587 060	570 952	564 842	571 454
Compte laitier (en millions de francs) ⁵	1 074	1 048	824	717	671,5	645	594	497	468	437	361

¹ Novembre-octobre² 1^{er} mars 1996³ Prix moyen selon le bulletin de l'observation du marché de l'OFAG⁴ En mai d'après le recensement⁵ Depuis 1999 : Dépenses fédérales en faveur de l'économie laitière

TABLE DES MATIÈRES

ORLAIT - Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise en chiffres	Pages
1. Avant-propos	4
2. L'économie laitière suisse en 2007	6
2.1. Production et mise en valeur	6
2.2. Commerce extérieur	7
2.3. Politique agricole 2011	7
2.4. Les Interprofessions	8
3. Activités de la Fédération	9
3.1. Gestion des volumes / Contingentement laitier	9
3.2. Orlait-FLVF en chiffres	10
3.3. Négociations de prix du lait	10
3.4. Contributions & cotisations	11
4. Prolait	12
4.1. Projet de fusion avec la FLN	12
4.2. Pool régional & pool national de vente de lait	12
5. Activités des organes de la Fédération	14
5.1. Assemblées ordinaire & extraordinaire des délégués	
5.2. Conseil des présidents de cercles	
5.3. Commission de gestion	
5.4. Conseil d'administration	
6. Organes et Direction	15
6.1. Conseil d'administration & Direction	15
6.2. Conseil des présidents de cercles	15
6.3. Commission de gestion	16
6.4. Délégués à l'assemblée des groupes de producteurs de l'OP Prolait SA	16
6.5. Délégués à l'interprofession Gruyère	16

1. AVANT-PROPOS

Préambule

Revenu net de l'agriculture en baisse depuis 1990, produit du travail d'environ 35'000.- francs par unité de main d'œuvre familiale; voilà quelques chiffres tirés du rapport de situation 2006 de l'Union Suisse des paysans.

Le plus grave est que tous ces chiffres n'ont rien d'exceptionnel. Ils sont tout à fait dans le trend baissier que connaît l'agriculture suisse depuis de trop nombreuses années.

Comment réagir face à d'un côté ces baisses de prix et d'un autre le renchérissement des intrants. En effet, l'agriculture est fortement touchée par la hausse des prix de l'énergie, des aliments fourragers et des machines. De plus, il ne faut pas s'attendre à une augmentation des paiements directs, dans le contexte politique actuel. Face à cette situation, il faut donc se prendre en main et mieux vendre nos produits de base, en regroupant l'offre afin de mieux gérer les volumes sur le plan national. La mise en place d'un pool national est sans aucun doute la meilleure solution pour y parvenir et atteindre un prix plus transparent sur le marché.

L'année 2007

Elle s'est distinguée par de grands écarts climatiques. L'hiver a été de courte durée, suivi d'un printemps très chaud. La mise en place des cultures de printemps s'est faite dans de très bonnes conditions. Malheureusement, le temps très changeant a rendu difficile le séchage d'une récolte abondante de fourrage. Les récoltes de céréales ont été moyennes et la qualité fort différente d'une région à l'autre.

La fin de l'été et l'automne ont été plus cléments et on permis une bonne récolte de pommes de terres et une excellente récolte de betteraves.

Pour le marché laitier l'année 2007 a fort mal débuté. Après de longues et pénibles négociations, le prix du lait a subi une nouvelle baisse, comprise entre 2 et 4 cts. Les délégués de PSL

avaient pourtant adopté une position commune en vue des négociations, qui n'a finalement pas pu être tenue.

Ces négociations nous restent en travers de la gorge. De plus l'attitude des acheteurs de lait démontre, si besoin est, que ce ne sont pas des prix du marché qui ont été réalisés ces dernières années mais bien plutôt des prix politiques, liés aux baisses de soutien et aux paiements directs. Cela nécessite impérativement de réunir non pas seulement les forces mais aussi le lait pour ensuite se donner les moyens d'aller négocier d'une seule main.

Quels souvenirs garderons-nous de l'année 2007: restera-t-elle dans les esprits comme l'année d'un nouveau tournant amorcé avec l'inversion de la tendance du prix du lait? Il est probable que nous allions au-devant d'une nouvelle phase, après celle d'un Etat omniprésent. Il est encore trop tôt pour dire avec certitude ce qui caractérisera la prochaine phase. Est-ce que ce seront les accords internationaux dans le cadre de l'OMC, et le libre échange avec l'UE que d'aucun défendent comme la solution pour notre agriculture, ou devons-nous nous attendre à une raréfaction des denrées alimentaires sur les marchés internationaux, qui conjuguée au renchérissement de l'énergie, permettra une augmentation des prix et le développement de marchés de proximité?

Affaires fédératives

Depuis 2002, suite à la création de Prolait plate-forme laitière de suisse occidentale, puis de l'OP Prolait en 2005 pour la sortie anticipée du contingent et la gestion des quantités, les fédérations Orlait-FLVF et FLN collaborent activement sur de nombreux dossiers, et notamment pour la prise de position politique, la gestion des quantités, les négociations de prix et les relations avec l'organisation faîtière PSL.

Face au désengagement de la Confédération et à l'abandon définitif du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, et dans la volonté d'améliorer les prestations aux membres, en rationalisant le travail et utilisant les synergies, un projet de fusion entre Orlait, la FLN et la FSFL a été préparé. A mi-juillet 2007 le comité de la FSFL a déclaré à ces deux partenaires qu'elle se retirait du projet en raison notamment de divergences concernant le siège de la société et la mise en place du pool national et régional de vente de lait.

Orlait-FLVF et FLN ont poursuivi leurs travaux en constituant un groupe de travail ad hoc. Le résultat de ces travaux a été présenté lors de plusieurs séances d'information à tous leurs membres, de fin octobre à mi-novembre 2007.

Deux assemblées extraordinaires des délégués, l'une pour la FLN, l'autre pour Orlait, se sont tenues le 11 décembre 2007. L'assemblée d'Orlait a soutenu unanimement le principe de fusion avec la FLN et l'assemblée de la FLN l'a soutenue à une très grande majorité. Dans ces séances extraordinaires il a également été décidé de mettre en place un pool régional d'achat de lait en vue d'adhérer au pool national.

Politique agricole 2011

L'été dernier, le parlement a adopté la politique agricole 2011. Même si l'USP et ses organisations membres ont obtenu des améliorations substantielles, cette réforme ne restera pas sans conséquences pour notre agriculture. Des discussions ont déjà été entamées pour la prochaine étape qui concerne surtout la forme et la répartition des paiements directs.

A l'échelle internationale, les discussions se poursuivent pour faire aboutir le cycle de Doha après plusieurs échecs. Un accord de libre échange avec l'UE et d'autres Etats est à l'étude. Les familles paysannes de Suisse se voient donc mises au défi d'assurer la pérennité de leurs exploitations dans un contexte changeant. Cela dit, les nouveaux défis ne manquent pas. Une lueur d'espoir pointe à l'horizon; sur le marché mondial, les prix des matières premières agricoles ont fait un bon en avant. Parfois à une vitesse incroyable, à l'instar des prix des céréales, qui ont doublé en l'espace de six mois. Il faut être réaliste, le marché reviendra à la normale,

mais il y a de fortes chances qu'il atteigne un bien meilleur niveau qu'auparavant. La croissance démographique stimule la consommation et la production d'énergie et de carburant est entrée en concurrence avec les cultures vivrières.

La nourriture, souvent considérée comme une chose due, dans nos pays industrialisés, pourrait un jour être appréciée à sa juste valeur, faut-il encore que nous nous organisions mieux pour négocier nos produits agricoles.

L'AVENIR A COMMENCÉ.

Les 10 ans de l'Interprofession du Gruyère

C'est en effet le 2 juin 1997 que les statuts de l'IPG étaient acceptés lors de l'assemblée constitutive. On sortait à l'époque d'un système surprotégé pour entrer dans celui de la libération des marchés. La tâche était donc périlleuse et le risque de voir le Gruyère AOC perdre du terrain était bien réel. Pourtant, grâce aux efforts conjugués de tous les partenaires, grâce à l'esprit de solidarité qui a marqué ces premières années, les ventes se sont accrues de 5'000 tonnes pour approcher les 29'000 tonnes l'an dernier. Avec une gestion des quantités strictes et en se serrant les coudes, le Gruyère a un bel avenir. Mais il ne saurait être question de relâcher notre attention. La complète libéralisation des marchés laisse augurer de nouveaux combats qui s'annoncent difficiles. La place du Gruyère AOC dans les achats des consommateurs n'est pas due. Elle doit se gagner chaque jour. Dans le même temps, chaque membre de la filière doit obtenir un revenu décent pour son travail, le tout dans un esprit constructif où chaque membre fait du respect de ses partenaires une réelle priorité.

La situation actuelle est donc favorable puisque les marchés laitiers vont bien et sont en progression pour 2008, mais gardons la tête froide car l'appât sans discernement de quantités supplémentaires pourraient engendrer un effondrement des prix, si ces dernières ne correspondent plus au besoin du marché.

Gageons que la solidarité prévaudra et que sous l'égide de PSL, les 34 organisations se restructureront afin de défendre au mieux l'intérêt des producteurs.

2. L'ÉCONOMIE LAITIÈRE SUISSE EN 2007

L'année laitière 2007 a été particulière à deux titres.

Tout d'abord, il a fallu faire face à une baisse importante du prix du lait à la production au 1^{er} janvier 2007. Les négociations ont été extrêmement tendues, incitées par la baisse des aides et soutiens de la Confédération. Elles ont duré pour certaines filières jusqu'à mi-février 2007, soit juste avant que la paie du lait du mois de janvier soit établie et payée. Ainsi, un bon nombre de paysans a produit du lait durant une période sans en connaître le prix de vente.

Ensuite, les signes positifs du marché international se sont faits sentir en Suisse dès le mois d'avril avec une hausse du prix de la poudre de lait écrémé puis du beurre et des fromages (type Gouda, etc.) dès mi-juillet sur le marché européen. La fédération des Producteurs suisses de lait (PSL) s'est engagée résolument pour une hausse du prix du lait de centrale dès août 2007. Le résultat a été une adaptation bienvenue de 6 ct/kg au total du prix du lait de centrale entre le 1^{er} novembre 2007 et le 1^{er} janvier 2008. La filière du Gruyère a, quant à elle, négocié une hausse de 5 ct/kg du prix du lait aux producteurs.

Au point de vue de la production, plus de 180 millions de kilos de lait supplémentaire (+ 100 mio. kg par rapport à 06/07) ont été octroyés par l'OFAG pour l'année laitière 2007/2008 aux 34 organisations de producteurs et organisations de producteurs-utilisateurs pour des projets d'ex-

portation (principalement fromages) et de commercialisation de spécialités régionales sur le marché suisse. Compte tenu de la météo des mois de juillet et août, ces quantités n'ont pratiquement pas pu être livrées avant décembre 2007. Des livraisons importantes sont attendues de mars à mai 2008. Celles-ci ne pourront de loin pas compenser le retard pris dans l'utilisation des droits de produire octroyés.

Le commerce extérieur du fromage a vu une augmentation importante des importations en provenance de l'Union européenne (+ 11,9%) depuis l'ouverture totale des frontières dans ce domaine dès le 1^{er} juin 2007 (Accords bilatéraux CH-UE). La Suisse a pu également en profiter, mais seulement partiellement, en augmentant ses exportations de fromages de 5,8%. Les marchés se sont bien tenus grâce à une consommation soutenue et une hausse de la production fromagère de 1,9%.

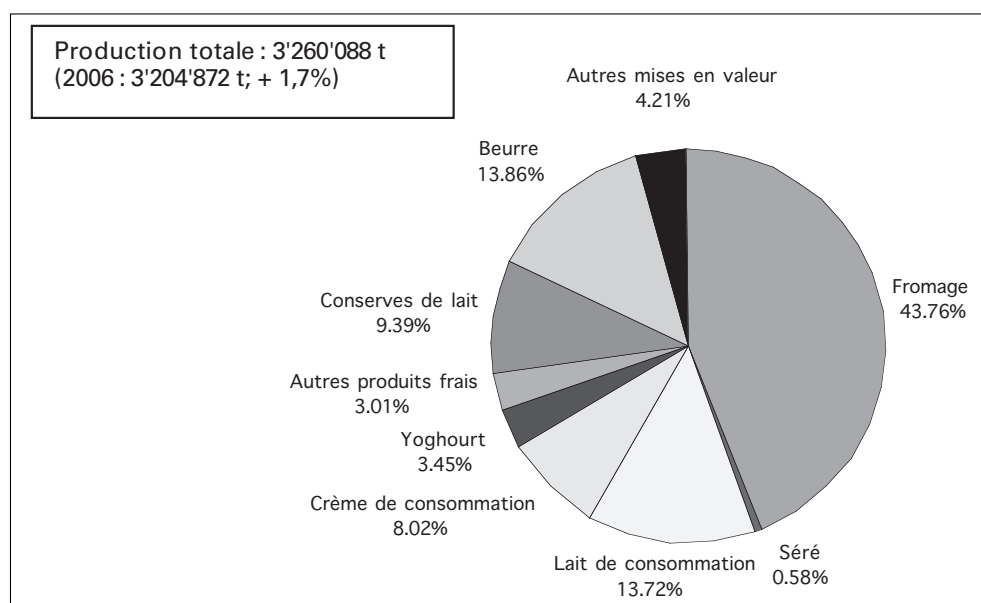
2.1. Production et mise en valeur

En 2007, la production laitière nationale s'est élevée à 3'260'088 tonnes, en progression de 55'116 tonnes ou 1,7% par rapport à l'année précédente. Cette évolution dénote la livraison des quantités supplémentaires octroyées pour l'année laitière 2006/2007 durant la période de printemps (78,2 mio. kg). Cette tendance restreint l'effet de toutes les mesures prises jusqu'alors (par exemple fluctuations saisonnières) pour éviter des pics de production trop importants.

Mise en valeur : L'écoulement du lait produit en 2007 n'a pas connu de problème même si le volume total constitue un record. S'agissant des

Graphique 1

Mise en valeur
du lait suisse
en 2007



groupes de produits, le fromage tient la première place avec 43,76%. Il est suivi par le lait de consommation et le beurre avec un peu moins de 14% chacun. La part des divers groupes est relativement stable par rapport aux années précédentes. En volume, on relève une hausse des segments fromage, crème de consommation, conserves de lait et produits frais. Le beurre et le lait de consommation diminuent quelque peu.

Toutes sortes confondues, la production fromagère suisse a augmenté de 3'366 tonnes ou 1,9% de plus que l'année précédente pour s'établir à 172'714 tonnes. Le segment des fromages à pâtes mi-dures (par ex. Appenzeller, Tête de Moine, Raclette, etc.) est celui qui a le plus progressé durant l'année 2007 alors que l'Emmentaler Switzerland AOC a vu une baisse importante de sa production (30'773 t; -9,2% par rapport à 2006) et le Gruyère AOC a gardé sa stabilité (28'211 t; -0,5%).

La production de beurre a diminué de 4,2% en 2007 par rapport à l'année précédente alors que ses ventes ont progressé de 2,5%. Celles-ci ont quelque peu chuté depuis novembre 2007 suite à la hausse du prix du lait. Une évaluation de la situation sera faite durant les premiers mois de 2008. L'importation de beurre a atteint 6'359 tonnes en 2007, ce qui est un record.

Sur le plan international, la production laitière est en hausse régulière (au total 645 mio tonnes en 2006) mais n'arrive pas à combler la demande croissante des pays émergents comme la Chine et l'Inde. A noter la sécheresse persistante depuis 5 ans en Australie; celle-ci induit des conséquences sur le marché mondial.

La très bonne tenue des marchés internationaux a permis à PSL de ne contribuer que de manière très réduite à la mise en valeur des protéines. Le Fonds de soutien s'est donc concentré essentiellement à une promotion de la matière grasse du lait, soit le beurre et la crème, et des exportations de fromages.

2.2. Commerce extérieur

Les exportations de fromage ont atteint 59'303 tonnes, soit une hausse de 3'235 tonnes ou 5,8% par rapport à 2006. L'Emmentaler AOC a particulièrement progressé (+ 5,9%). Plus de la moitié des fromages suisses a été exportée vers l'Italie et l'Allemagne, nos deux marchés principaux. A noter qu'un cinquième des exportations ont pour destination les Etats-Unis et le Canada.

L'application des accords bilatéraux sur les fromages entre la Suisse et l'Union européenne (libéralisation totale au 1.6.07) a eu pour effet une

augmentation des importations de 3'968 tonnes, soit 11,9% de plus que l'année précédente. Elles ont atteint au total 37'328 tonnes en 2007. Elles concernent non seulement les fromages frais et à pâtes molles mais aussi les fromages à pâtes dures et mi-dures et se montent à env. 800'000 kilos d'équivalents-lait.

La Suisse a donc accusé un déficit de la balance import/export de fromages en 2007 de 734 tonnes, soit env. 300'000 kilos d'équivalents-lait.

2.3 Politique agricole 2011

Le 22 juin 2007, les Chambres fédérales ont approuvé à une forte majorité d'importantes modifications concernant la loi sur l'agriculture et les enveloppes budgétaires. Après des débats nourris, une amélioration du projet de politique agricole 2011 a pu être obtenu en faveur de l'économie laitière. Les organisations professionnelles agricoles, dont les fédérations laitières et les associations de producteurs de non-ensilage, ont fourni des efforts importants pour convaincre les parlementaires d'effectuer des choix judicieux. Les points essentiels sont :

- Ancrage dans la loi du montant du supplément pour le lait transformé en fromage, inchangé à 15 centimes (au lieu d'une réduction à 10 cts).
- Prorogation du supplément de non-ensilage de 3 centimes (au lieu de sa suppression).
- Renforcement des exigences pour les contrats de vente de lait et prolongation de leur validité jusqu'en 2015.
- Augmentation de 150 millions de francs de l'enveloppe financière 2008-2011.

Malgré cela, il faut tenir compte de la suppression de toutes les aides laitières dans le pays et à l'exportation à fin 2008, de la libéralisation du système d'importation du beurre et de la poudre de lait (mise aux enchères des quotas d'importation) dès 2009, de la suppression du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009 (PA 2007) et de la pression constante pour des économies budgétaires au détriment de l'agriculture.

Deux trains d'ordonnances permettront l'application de la PA 2011. Le second, le plus important pour l'économie laitière, devra ancrer le niveau de la prime UGBFG pour les vaches laitières et déterminer les conditions précises d'importation du beurre notamment. L'audition de ce second paquet se termine à fin mars 2008. Son application entrera en vigueur début 2009.

En 2007, 226 millions de kilos de lait en équivalents-lait ont été exportés grâce à la «loi chocolatière», soit 127 millions de kilos vers l'UE et 99

millions de kilos en dehors de l'UE, ce qui correspond à environ 7 % de la production totale de lait suisse. Par rapport à l'année précédente, la croissance est de +10,2 % (+21 millions de kilos de lait).

2.4. Les Interprofessions

Interprofession du Gruyère AOC (IPG)

L'Interprofession a fêté ses dix ans d'existence et la journée porte ouverte du 10 octobre 2007 a été un succès. Les ventes au pays sont bonnes se qui permet le maintien des parts de marché. A l'exportation, le marché évolue de façon différenciée, avec une augmentation des ventes en Allemagne, en Italie et dans les autres pays de l'UE, mais un fléchissement sur les deux marchés importants que sont les Etats-Unis et la France.

La production de Gruyère en 2007 a été quelque peu inférieure à celle de l'année précédente. Compte tenu de la situation du marché, il a été décidé de ne pas reconduire les 2% de quantités supplémentaires. Le niveau des stocks à fin décembre 2007, de 9'348 t. est jugé normal.

Les efforts de positionnement du Gruyère AOC doivent être poursuivis. Nous pouvons regretter que ce fromage de qualité supérieure soit trop souvent vendu en action à des prix insuffisants et souvent inférieurs à certains fromages industriels.

Le schéma de paiement du lait à la qualité plus restrictif que celui du droit public a été mis en place de façon différenciée suivant les fromageries. L'application des recommandations en matière de paiement à la qualité et à la teneur est souhaitable. Une enquête est en cours à ce sujet auprès des fromageries.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOC (IPVMO)

Le nombre de fromageries, d'affineurs et de producteurs est resté relativement stable cette année. L'Interprofession compte 13 fromageries, dont 7 fabricants affineurs et 2 affineurs purs, ainsi que quelque 140 producteurs.

La production se maintient avec quelques mouvements entre fromageries au gré des marchés acquis ou perdus. Mais globalement et nous pouvons le regretter, la production de cette excellente spécialité ne progresse pas. Souhaitons qu'une meilleure coordination des ventes, le maintien de contrôles de qualité rigoureux et une promotion dynamique permettent aux ventes de décoller, à l'image du LHC, toujours sponsorisé.

La modification du cahier des charges et en particulier la question du mode d'affouragement et du délai transitoire a trouvé finalement, et après de nombreux échanges avec l'OFAG, un épilogue satisfaisant.

Pour ce qui est de la procédure menée par l'IPVMO contre la fabrication du Forsterkäse (copie du vacherin), l'Interprofession a gagné une bataille. Le tribunal fédéral a reconnu l'IPVMO comme instance pour dénoncer les copies et le dossier revient au tribunal cantonal de St-Gall pour la suite. Ce slalom juridique épuisant aurait pu être évité, si comme il avait été demandé, un organe fédéral de répression des fraudes existait.

Interprofession du fromage de l'Etivaz

La production du fromage d'alpage l'Etivaz, en constante progression a atteint durant la saison 2007 435 tonnes, soit 27 tonnes de plus que la saison précédente.

Cette quantité a été fabriquée sur les 72 exploitations membres de l'Interprofession, dont 7 sont des producteurs Bio.

La qualité a été pu être maintenue à un excellent niveau, malgré une saison difficile, avec une taxation moyenne de 18.84 points, avec 7 producteurs qui ont obtenu la note maximum de 20 points.

La coopérative des caves organise la désalpe de l'Etivaz. Cette manifestation qui marque la fin de la saison rencontre un franc succès.

En raison d'une constante progression des ventes, l'Interprofession du fromage de l'Etivaz a obtenu en 2007, via l'OP Prolait, une quantité supplémentaire de 1'141'508 kg répartie aux producteurs membres.

Interprofession du Maréchal

Le Maréchal, spécialité fromagère de Granges-Marnand, fabriquée par Jean-Michel Rapin, poursuit sur la voie du succès. Les 13 producteurs, membres de l'Interprofession, livrent quelque 3.0 mio de kg de lait à la fromagerie, auxquels il faut ajouter env. 200'000 kg achetés à l'extérieur, ce qui représente env. 3.2 mio de kg transformés en Maréchal.

La production de Maréchal s'est élevée 275 tonnes de fromage dont un peu plus de 140 tonnes sont exportées.

Les producteurs de l'Interprofession sont sortis en OPU avec leur fromager au 1^{er} mai 2006. Ils ont obtenu en 2007/2008 une quantité supplémentaire de près de 500'000 kg.

3. ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION

3.1. Gestion des volumes / Contingentement laitier

Décompte de l'année laitière 2006/2007 :

Pour cette première année de sortie anticipée du contingentement laitier, les producteurs de notre fédération ont livré au total 211.701 mio de kg, alors que le total des droits de produire et contingents étaient de 214.314 mio de kg. La part des droits de produire, respectivement contingents non coulés, est de 2.613 mio de kg, ce qui représente 1.22 % du droit de produire total. Nous pouvons en conclure qu'une part des quantités supplémentaires accordées en 2006-2007, n'a pas été produite. De ce volume total, la part des producteurs sortis du contingentement laitier au 1^{er} mai 2006 s'élève à 190.660 mio de kg, soit 88.96 % du volume total.

Taxes de dépassement de contingent :

Pour ces trois années transitoires 2006 à 2009, les taxes de livraisons excédentaires sont calculées selon deux systèmes, soit : pour les producteurs sortis, selon le règlement de l'OP Prolait, avec une taxe de 50 cts/kg de dépassement au-delà du décompte roulant et pour les producteurs encore soumis au régime du contingentement laitier (OCL), avec une taxe de 60 cts/kg de dépassement au-delà du décompte roulant et 10 cts pour les exploitations d'estivage et les exploitations sortantes au 1^{er} mai 2007. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les taxes totales pour les producteurs encore soumis au contingentement laitier s'élèvent à frs. 111'498.- dont la grande part frs. 80'600.- concerne les exploitations d'estivage avec taxe réduite. Pour ce qui est des producteurs de l'OP Prolait, les taxes totales s'élèvent à frs. 26'013.- pour 52'407 kg de dépassement. Il est regrettable que ces dépassements n'aient pas pu être évités par des trans-

ferts temporaires avec les nombreux producteurs n'ayant pas atteint leur droit de produire.

Décisions au 1^{er} mai 2007 :

A fin décembre 2007, 74 contrats de transferts définitifs ont été traités dans le rayon fédératif pour un volume de lait de 1'827'400 kg dont une grande part, soit 1'339'856 kg ont été attribués à des producteurs de la fédération sortis du contingentement laitier. Au total, les producteurs de notre rayon fédératif, membres de l'OP Prolait, ont passé 71 contrats de reprise de lait pour un total de 1,704 mio de kg.

Le contingent supplémentaire accordé pour les vaches achetées en montagne s'est élevé dans le rayon fédératif, pour l'année laitière 2007-2008 (état au 31.12.2007) à 758'000 kg pour les producteurs sortis et 28'000 kg pour les producteurs encore soumis au contingentement laitier. Rappelons que cette mesure, de droit public, sera abandonnée au 1^{er} mai 2009 et que pour la dernière année, seules les vaches achetées avant le 31 mai 2008 donneront droit à 2'000 kg de contingent supplémentaire pour l'année laitière 2008-2009.

Demandes de quantités supplémentaires :

La situation de manque de lait sur le marché international, en particulier dans le secteur de la poudre et du beurre, a permis d'accorder d'importantes quantités supplémentaires pour les laits de centrales. Au total, se sont près de 22 mio de kg de lait qui ont été attribués sur l'ensemble du rayon Prolait, dont quelques 8'788'827 kg concernent les producteurs de notre fédération. A relever qu'en fin d'année 2007, une faible part de ces volumes supplémentaires était déjà produite.

Première mise aux enchères de l'OP Prolait :

En octobre 2007, une première mise aux enchères a été organisée pour les producteurs de lait de centrales (fournisseurs de lait à Cremo,

Tableau 1

Décompte contingents-livraisons	Unité	2005/06	2006/07
Droit de produire	mio kg	224.949	214.314
Livraisons totales	mio kg	226.555	211.701
Nombre de producteurs (sans expl. d'estivage)		1'608	1'355
Droit de produire par exploitation (sans expl. d'estivage)	kg	133'288	149'103
Dépassements soumis à la taxe	kg	5'465'702	898'209
<i>Exploitations principales :</i>			
<i>dont quantités taxées à fr. 0.60/kg</i>	kg	563'059	43'355
<i>dont quantités taxées à fr. 0.10/kg (0 à 5'000 kg)</i>	kg	2'294'982	48'857
<i>Exploitations d'estivages : taxé à fr. 0.10/kg</i>	kg	2'607'661	805'997
<i>Exploitations OP Prolait : taxé à fr. 0.50/kg</i>	kg		52'407
Taxes de dépassement de contingent	Fr.	828'100	111'498
Taxes de dépassement de droit de produire (OP Prolait)	Fr.		26'013

Milco et Nestlé). Au total, le nombre de mises (maximum trois par exploitant) s'est élevé à 449 pour un volume de lait de 7.593 mio de kg. Selon le calcul prévu dans le règlement, le volume à disposition a été finalement réparti à 42 producteurs qui avaient misé à un prix de 20 cts pour un volume total de 667'000 kg. Ces producteurs ont donc obtenu 82,03 % de leur volume misé, au prix de 20 cts. Les importants volumes misés face aux volumes à disposition, beaucoup plus faibles, rendent l'exercice difficile. Toutefois, il faut relever que l'objectif de rendre moins onéreux l'acquisition de droit de produire a été atteint, avec ce prix de 20 cts/kg de lait.

3.2. Orlait-FLVF en chiffres

- **Sociétés de laiterie : 233**
101 en zone de non-ensilage
132 en zone d'ensilage

- **Fromageries : 58**
53 fabriquant du Gruyère

- **Producteurs de lait : 1'355**
48 producteurs individuels
27 en communautés d'exploitations
117 en communautés partielles d'exploitations

- **Exploitations d'estivage : 234**
110 avec fabrication de fromage à l'alpage

En 2007, l'évolution des structures au sein de notre fédération s'est poursuivie à un rythme quelque peu accéléré par la prochaine suppression du contingentement laitier. Le nombre de producteurs a encore diminué. Le nombre d'exploitations de production laitière est de 1355 unités au 1^{er} mai 2007 (graphique 2).

Le contingent moyen par exploitation dans notre rayon fédératif, s'élève à **149'103 kg**, soit 15'815 kg de plus que l'année précédente. A relever que sur le plan national, le contingent moyen est de 106'904 kg.

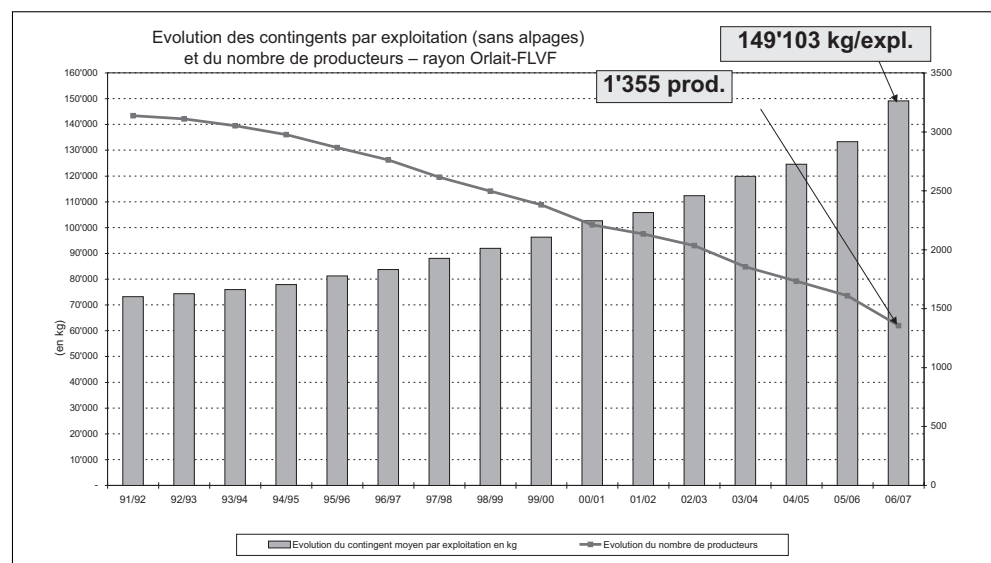
3.3. Négociations de prix du lait

L'année 2007 a connu le chaud et le froid en matière de négociation de prix du lait.

En effet, en début d'année, après de longues et difficiles négociations, et malgré les démarches de PSL pour inciter les différentes délégations de producteurs à s'unifier pour négocier d'une seule voix, c'est un sentiment de frustration qui a dominé, puisque finalement, les baisses de prix consenties ont oscillé entre 2 et 4 cts suivant les acheteurs et le type de mise en valeur.

Durant l'été, les prix de la poudre de lait écrémé, du beurre, puis du fromage sont montés en flèche, suite à une situation de manque de lait généralisée sur le marché international. Face à cette

Graphique 2



situation, la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) a rapidement réagi et entamé des négociations avec les principaux distributeurs et transformateurs pour obtenir une juste augmentation des prix à la production. Grâce à cette action concertée et à la situation du marché, c'est finalement une augmentation de 5 à 6 centimes par kg qui a pu être obtenue en fin d'année. Précisons de surcroît, que cette adaptation de prix incluait également la baisse des soutiens au marché de quelque 15 mio de fr. prévue dans le premier paquet de PA 2011 au 1^{er} janvier 2008.

Le résultat de cette négociation démontre si besoin est que ce ne sera qu'unis que nous parviendrons à défendre les intérêts des producteurs de lait.

3.4. Contributions et cotisations

Malgré la bonne santé du marché, le soutien du prix du lait demeure un instrument essentiel pour la stabilité des prix. Par rapport aux années précédentes, les mesures de soutien ont été transférées en grande partie de la poudre de lait vers la matière grasse/crème, du fait le fonds de soutien n'a plus été sollicité pour les exportations de poudre. Le fonds a également été utilisé au soutien des exportations de fromage hors UE. L'ensemble des mesures de soutien durant l'année 2007 s'est élevé à fr. 27.5 mio.

Le marketing du lait et des produits laitiers est un outil indispensable pour renforcer l'importance du lait dans l'alimentation. Les contributions au fonds marketing sont demeurées inchangées en 2007.

Compte tenu de la bonne situation sur les marchés, il a été possible de réduire la contribution au fonds de soutien de 0.3 cts par kg au 1^{er} septembre 2007, passant ainsi de 1 centime par kg à 0.7 centime par kg. L'ensemble des contributions et cotisations se décompose comme suit dès le 1^{er} septembre 2007 :

- cotisation à PSL	cts 0.150
- contributions au fonds de soutien	cts 0.700
- participation au marketing de SCM	cts 0.200
- contributions au fonds de marketing	cts 0.525
- cotisation USP	cts 0.040
- Total PSL / USP	cts 1.615

La cotisation Orlait-FLVF adaptée au 1^{er} juillet 2005 est maintenue à 0.2 ct par kg.

Le total des contributions et cotisations s'élève donc à **1.815 cts par kg**.

A noter qu'une nouvelle baisse de la contribution au fonds de soutien (de 0.2 ct/kg) a été décidée au 1^{er} janvier 2008, qui porte dès cette date l'ensemble des contributions et cotisations à **1.615 cts par kg**.

Tableau 2

Quantités supplémentaires OP Prolait 2007-2008

Groupements de producteurs	Quantité accordée En kg	Dont Orlait	
		Nbr. de déc.	Volume de lait
Crema	14'500'000	303	5'654'856
Milco	1'280'000	10	80'807
Nestlé	386'274	12	76'873
Estavayer Lait SA	1'200'000	36	621'668
From. de Lurtigen	70'000	4	70'000
Diverses fromageries	493'790		
Fromogroup-Moléson	700'000		
Fromagerie Fleurette –Rougemont	80'000	19	80'002
Fromagerie Bory-Dizy	120'000	8	120'000
Alpages IPG	1'820'000	58	943'113
Alpages Etivaz	1'141'508	52	1'141'508
Total	21'791'572	502	8'788'827

4. PROLAIT – FÉDÉRATION LAITIÈRE

4.1. PROJET DE FUSION AVEC LA FLN

Afin de concentrer leurs activités économiques respectives, de défendre les intérêts communs des producteurs de lait et de renforcer la position de ceux-ci face à leurs partenaires, les deux sociétés Orlait et FLN ont décidé d'opérer une fusion par combinaison, et de constituer «PROLAIT fédération laitière société coopérative» avec siège à Yverdon-les-Bains.

Le logo de cette nouvelle fédération sera le suivant :



Depuis 2002, suite à la création de Prolait (plate-forme laitière de Suisse occidentale) puis de l'OP Prolait SA (gestion des quantités), les fédérations Orlait-FLVF et FLN collaborent activement sur plusieurs dossiers, notamment pour la préparation des prises de position politique, la gestion des quantités, les négociations de prix et les relations avec l'organisation faîtière, la fédération des Producteurs suisses de lait (PSL).

Face au désengagement de la Confédération et à l'abandon définitif du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, et dans le but d'améliorer les prestations aux membres et utiliser les synergies, un projet de fusion entre Orlait, la FLN et la FSFL (Fédération des Sociétés Fribourgeoises de Laiterie) a été préparé. À mi-juillet 2007, la FSFL a déclaré à ces deux partenaires qu'elle se retirait du projet en raison notamment de divergences concernant le siège de la société et la mise en place du pool national de vente de lait.

Orlait-FLVF et la FLN ont poursuivi leurs travaux et ont constitué un groupe de travail ad hoc. Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de plusieurs séances d'information à tous leurs membres de fin octobre à mi-novembre 2007 (notamment projet de statuts et budget). Deux assemblées extraordinaires des délégués se

sont tenues le 11 décembre 2007. L'assemblée d'Orlait a soutenu unanimement le principe de fusion avec la FLN et l'assemblée de la FLN l'a soutenu à une très grande majorité. Le Conseil d'administration d'Orlait et le comité de la FLN siègent ensemble depuis début 2008 afin de finaliser le processus de fusion.

Le but de la fusion

La fusion a pour but de regrouper l'ensemble des activités d'Orlait et de la FLN dans PROLAIT fédération laitière. La fusion poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer la structure organisationnelle des producteurs face à leurs partenaires de marché.
- S'engager dans la commercialisation du lait.
- Offrir des services de qualité aux producteurs de lait.
- Être ouvert à d'autres partenaires.

PROLAIT fédération laitière permet de poursuivre le travail initié dans le cadre de PROLAIT – plate-forme laitière de Suisse occidentale.

Afin de pouvoir procéder à ladite fusion par combinaison, Orlait et la FLN ont procédé à une évaluation précise des actifs et passifs de chacune des entités pour être à même d'établir le bilan de fusion. La décision de fusion sera prise lors des assemblées des délégués des deux fédérations le 4 avril 2008 et en cas de décision favorable, entrera en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2008.

4.2. POOL RÉGIONAL & POOL NATIONAL DE VENTE DE LAIT

Face au désengagement de la Confédération et à l'abandon définitif du contingentement laitier au 1^{er} mai 2009, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait a élaboré une stratégie d'organisation du marché laitier à moyen et long terme.

Cette stratégie, qui a pour but essentiel de défendre et d'améliorer le revenu des producteurs

de lait, a été soutenue par la quasi unanimité des fédérations membres, lors d'un séminaire en juin 2007.

L'élément primordial de cette stratégie est la constitution d'un **pool national de vente de lait**, permettant de regrouper l'offre et de fournir le lait nécessaire aux quatre entreprises de transformation d'envergure nationale que sont : Cre-mo, Elsa, Emmi et Hochdorf Nutritec.

Pour adhérer à ce pool national, toute organisation régionale doit au préalable être **active dans le commerce de lait** et assurer la logistique jusqu'aux usines de transformation.

Dans le cadre de l'OP Prolait, les comités des deux fédérations Orlait-FLVF et FLN défendent pleinement cette démarche. C'est à une très large majorité que les délégués des deux fédérations précitées ont soutenu, lors d'assemblées générales extraordinaires organisées le 11 décembre dernier, la constitution du pool régional.

Le comité de la FSFL a pour l'heure pris une autre option, privilégiant un contact direct avec l'acheteur dont elle est actionnaire.

Ces divergences ont créé le doute auprès des producteurs et tendent à les diviser et compromettre l'unité, aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Les principaux arguments en faveur du pool sont les suivants :

1. Le regroupement de l'offre de lait avec la maîtrise de la logistique via le pool, doit permettre de rééquilibrer les forces entre les pro-

ducteurs de lait en nombre important et les transformateurs toujours moins nombreux. Les dernières négociations du début de l'année 2007 démontrent bien les limites du système actuel.

2. Lorsque le pool livre du lait à plusieurs utilisateurs, ce qui sera notre cas, la garantie de pouvoir écouler son lait est assurée pour tous les producteurs et ceci quelque soit la situation du marché. L'organisation constituée appartient aux producteurs et ceux-ci seront les bénéficiaires directs de l'activité du commerce de lait.
3. Cette démarche sera également favorable aux acheteurs de lait, du fait qu'elle permettra d'améliorer la planification en harmonisant l'offre et la demande et en diminuant les perturbations sur le marché.
4. Les engagements pris par les quatre fédérations, membres de Prolait, Plateforme laitière de Suisse occidentale, seront totalement honorés et la constitution du pool régional ne compromet en aucun cas ceci. La constitution du pool poursuit également les buts initialement définis dans l'OP Prolait SA.

D'autre part il faut rappeler que les statuts de Prolait prévoient la participation à la commercialisation, la collecte et le transport du lait, jusqu'aux usines de transformation (art 3).

Il est évident que plus les producteurs seront nombreux à adhérer à cette démarche, plus la force de négociation du pool sera importante.

5. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA FÉDÉRATION

5.1. Assemblées ordinaire et extraordinaire des délégués

Assemblée ordinaire du 4 avril 2007 :

Cette assemblée s'est tenue à la grande salle de Bonvillars, sous la présidence de Benjamin Henchoz, nouveau président, de la fédération.

M. Jean-Michel Jaquier, syndic, a souhaité la bienvenue aux participants. Il remercie la fédération d'avoir choisi une nouvelle fois Bonvillars pour tenir ses assises.

Après avoir ouvert l'assemblée devant 131 délégués et présidents de cercles et de nombreux invités dont le nouveau directeur de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait, Albert Rösti, le président et le directeur présentent leur rapport.

Les principaux dossiers d'actualité sont abordés dans ces rapports, ainsi que la mise en place de l'OP Prolait au 1^{er} mai 2006 pour gérer les quantités des producteurs des trois fédérations, Orlait-FLVF, FLN et FSFL qui ont décidé de sortir du contingentement laitier. A l'issue de la partie statutaire, l'assemblée approuve les rapports et les comptes et donne décharge au Conseil d'administration.

Le président donne ensuite quelques informations concernant l'avancement des travaux pour le projet de restructuration des fédérations dans le cadre de l'OP Prolait SA. Il précise que l'échéance pour la mise en place de ce regroupement est prévue pour le 1^{er} janvier 2008.

Pour remplacer M. Jean-Pierre Kaenel, rapporteur de la Commission de gestion cette année qui est démissionnaire, le cercle d'Orbe présente M. Pierre Guignard qui est élu comme suppléant.

En fin de séance, la parole est donnée à Albert Rösti, nouveau directeur de PSL, qui après trois mois d'exercice, relève les importants dossiers à traiter en ce début d'année. Il se dit globalement satisfait des décisions du Parlement concernant PA 2011. Concernant les négociations de prix, le bilan est beaucoup plus mitigé. L'assemblée est levée peu avant midi après les remerciements d'usage.

Assemblée extraordinaire du mardi 11 décembre 2007 à la grande salle d'Aclens :

En ce mardi après-midi, de fin d'année, les 132 délégués et présidents de cercles ont été convoqués pour prendre d'importantes décisions quant à l'avenir de la fédération.

Les deux sujets du jour, à savoir, l'accord de principe quant à la fusion Orlait-FLVF et FLN et la constitution d'un pool régional de vente de lait, ont été tous deux acceptés à l'unanimité de l'assemblée. En fin d'assemblée, le président remercie les délégués pour leur décision sans équivoque et relève qu'il s'agit maintenant de se «retrousser les manches» pour mettre en œuvre ces bonnes décisions. L'assemblée est levée à 14h30.

5.2. Conseil des présidents de cercles :

C'est à quatre reprises que s'est réuni le Conseil des présidents de cercles en 2007, compte tenu des importantes décisions à prendre au sein de la fédération. Les réunions ont eu lieu à trois reprises au siège de la fédération et à Uvavins à Tolochenaz pour la séance d'été extra-muros.

Lors de ces séances, les principaux points abordés outre les sujets habituels tels que le marché du lait et du fromage, ainsi que les négociations de prix, ont bien sûr été le regroupement des fédérations et la constitution des pools national et régional de vente de lait.

5.3. Commission de gestion :

La Commission de gestion, composée de MM. Kaenel, Devenoge, Guillet et Zulauf, s'est réunie à deux reprises en début d'année 2007 pour analyser et établir son rapport sur les comptes 2006 de la fédération.

5.4. Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatorze reprises en 2007. Douze séances se sont déroulées au siège de la fédération. La séance de fin d'année s'est tenue à l'Auberge de la Chauv, à laquelle a été convié M. Christian Chevrolet, directeur des rédactions de «Bon à Savoir» et «Tout compte fait». Enfin, une séance s'est tenue à Aclens, avant l'assemblée extraordinaire.

Le Conseil d'administration a été particulièrement mis à contribution cette année, où le projet de fusion, et la mise en place du pool régional de vente de lait, ont été les principaux sujets outre les affaires courantes.

Le Conseil d'administration, ainsi que la direction, adressent leurs remerciements aux collaborateurs et collaboratrices de la fédération, ainsi qu'à tous les producteurs qui leur ont exprimé leur confiance.

Le Conseil d'administration et la Direction de
O R L A I T
Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise

Le Mont-sur-Lausanne, mars 2008

6. ORGANES ET DIRECTION

6.1. Conseil d'administration et direction

Conseil d'administration

MM. Benjamin HENCHOZ, président
Daniel FLOTRON, vice-président
Marc BENOIT, administrateur
Jean-Paul GUIGNARD, administrateur
Nicolas HENCHOZ, administrateur
Jean-Eugène PASCHE, administrateur
Didier ROCH, administrateur

Direction

M. Eric JORDAN, directeur

Collaborateurs

M^{me} Corinne LUPPI, secrétariat général
M^{me} Anne-Marie STRAUSS, secrétariat du contingentement laitier
M^{lle} Maryline BOSSON, finances et contingentement laitier (jusqu'au 31.08.07)

Siège

ORLAIT - Fédération Laitière Vaudoise-Fribourgeoise,
Chemin du Petit-Flon 21
1052 Le Mont-sur-Lausanne,
téléphone 021 644 22 15
téléfax 021 644 22 19
e-mail : flvf@orlait.ch

6.2. Conseil des présidents de cercles

MM. Frédy ANKEN, cercle d'Essertines/Yverdon - Yvonand
Jean-Willy BADOUX, cercle de Thierrens - Les Combremonts - Moudon
Jean-Daniel BALLY, cercle de La Vallée
Jean-Luc BIGNENS, cercle de Gimel
Jacques CHAPUISAT, cercle de Morges - Cossonay
René COTTING, cercle de Payerne - Broye FR - La Glâne
Gilles CRETEGNY, président du groupe Cremo
Charles-André CUSIN, cercle d'Avenches - Broye
Christian DUVOISIN, cercle de Grandson
Eric GLAUSER, cercle du Gros-de-Vaud - Lausanne
Philippe GRUET, président du groupe Elsa
Jean-Pierre HAENNI, cercle du Lavaux
Yves MARTIN, cercle d'Yverdon - Chavornay
Jacques NICOLET, cercle d'Orbe - Romainmôtier
François RAYNAUD, cercle du Pays d'Enhaut
Roger ROD, cercle d'Oron - Mézières

6.3. Commission de gestion

- MM. André GUILLET de Novalles, cercle de Grandson (rapporteur)
Jean-Luc DEVENOGE de Dizy, cercle de Morges - Cossonay (membre)
Jacques ZULAUF de Château d'Æx, cercle du Pays d'Enhaut (membre)
Pierre GUIGNARD de Rances, cercle d'Orbe (suppléant)

6.4. Délégués de Orlait-FLVF aux groupements de producteurs OP Prolait SA

- MM. Frédy ANKEN, Molondin
Marcel AUBERT, Le Brassus
Jean-Daniel BALLY, Vaultion
Marc BENOIT, Romainmôtier
Jean-Jacques BESSON, Yvonand
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
Jean-Marc BOVAY, Démoret
Jacques CHAPUISAT, Aclens
Philippe COLLAUD, Saint-Aubin
René COTTING, Châtonnaye
Gilles CRETEGNY, Prilly
Charles-André CUSIN, Grandcour
Guy de CHARRIERE, Sévery
Christian DUCOTTERD, Grolley
Christian DUVOISIN, Giez
Jean-Luc DUVOISIN, Fontanezier
Patrick FREYMOND, Saint-Cierges
Eric GLAUSER, Villars-le-Terroir
Philippe GRUET, Valeyres-sous-Ursins
Nicolas HENCHOZ, Château-d'Oex
Toni LUDI, Château-d'Oex
Gilbert MAGNIN, Le Brassus
Laurent MAGNIN, Bettens
Yves MARTIN, Bavois
Jacques NICOLET, Lignerolle
Laurent OGAY, Lovatens
Pierre-André PAGE, Châtonnaye
Jean-Eugène PASCHE, Corrençon
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
François RAYNAUD, Château-d'Oex
Didier ROCH, Ballens
Roger ROD, Ropraz
Joël RUFENACHT, Vevey
Olivier TOMBEZ, Moudon

6.5. Délégués à l'Interprofession Gruyère

- MM. Didier ROCH, Ballens, membre du comité de l'IPC
Jean-Luc BIGNENS, Gimel
Jean-Jacques MARTIN, Champtauroz
Jacques NICOLET, Lignerolle
Pierre-André PAGE, Châtonnaye
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat
Olivier TOMBEZ, Moudon

